



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

**23/AR36**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

## 23/AR36 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR PATRICE CAZAUX, 7<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- VIE SCOLAIRE - REUSSITE EDUCATIVE
- RESTAURATION SCOLAIRE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Madame Anaïs DIR, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

### **- RESTAURATION SCOLAIRE**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

## **ARTICLE 3 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à Madame Anaïs DIR, Conseillère Municipale Déléguée.

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**

Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023  
Publié le : 04 MAI 2023

## Acte à classer

**23AR36**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-05-04T11-05-34.01 ( MI244880699 )**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230503-23AR36-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** 23/AR36 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR PATRICE CAZAUX, 7ème ADJOINT AU MAIRE**Date de décision :** 03/05/2023**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions**Identifiant unique de l'acte antérieur**  
:**Acte :** [23AR36 DEL. DE FCT. ET SIGN. A M. CAZAUX, 7ème Adjoint au Maire.PDF](#) **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

### Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 11:05

Date 04/05/23 à 11:05

Date 04/05/23 à 11:11

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)Par [DUPONT ID Stéphanie](#)